



N° de résolution
ou annotation

02.02.21.014

ATTENDU QUE le coût est légèrement plus élevé que le budget prévu ;
ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie recommande que l'achat local soit priorisé et qu'il facilite l'échange en cas de bris, de garantie ou autre problème ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter la proposition de Boivin Gauvin pour une caméra thermique ;
- D'autoriser la municipalité gestionnaire à procéder à l'achat de l'équipement de gré à gré ;
- De faire parvenir cette résolution aux municipalités prenant partie à l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

02.02.21.014

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME BLANCHETTE VACHON POUR LA VÉRIFICATION DE 2020 ET LE DÉPÔT DU BUDGET 2021 AU MINISTÈRE (MAMH)

ATTENDU QUE la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset doit faire la vérification des données comptable pour 2020 ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset se doit de déposer ses documents financiers au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on mandate la firme Blanchette Vachon pour effectuer la vérification 2020 et le dépôt des documents financiers au MAMH et qu'elle soit autorisée à compléter tous les documents afférents.

ADOPTÉE

02.02.21.015

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU 9^E RANG

ATTENDU QUE le coût des travaux de réfection du 9^e Rang a été estimé à plus de 100 000 \$;

ATTENDU QUE conformément aux articles 935 et suivants du Code municipal, un appel d'offres public a été déposé sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) ;

Il est proposé par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à publier dans le journal l'éclaireur Progrès l'appel d'offres, tel que prévu par la Loi.

ADOPTÉE

02.02.21.016

RÉSOLUTION POUR LA RECOMMANDATION DE PAIEMENT #1 POUR LES TRAVAUX DE FOSSÉS ROUTE DES ÎLES ET ROUTE DU 9^E RANG

ATTENDU QUE le conseil, par la résolution 17.08.20.106, a octroyé à Excavation Bolduc un contrat pour les travaux des fossés route des Îles et route du 9^e Rang soit octroyé à Excavation bolduc pour un montant de 65 804.01 \$, incluant les taxes applicables ;

ATTENDU QUE le service d'ingénierie recommande la demande de paiement #1 pour les travaux exécutés en date du 18 décembre 2020 ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des documents relatifs au résumé de la demande de paiement et des bordereaux des quantités exécutées ;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la recommandation de paiement #1 au montant de 70 195.22 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

02-02-21-017

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE SUD

ATTENDU QUE le coût des travaux de rechargement de la rue Principale Sud a été estimé à plus de 100 000 \$;

ATTENDU QUE conformément aux articles 935 et suivants du Code municipal, un appel d'offres public a été déposé sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à publier dans le journal l'éclaireur l'appel d'offres, tel que prévu par la Loi.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTION 2

Rapport de la Régie - Michel Breton
Rapport des pompiers – Marcel Élément
Rapport du maire – Ghislain Jacques

VARIA

- Zone humide - Cobaric

02.02.21.018

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée ou ajournée. Il est 21h23.

ADOPTÉE

Ghislain Jacques, maire

Cathy Payeur, dir.gén. sec.trés.

Moi, GHISLAIN JACQUES, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



N° de résolution
ou annotation

Absents :

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI 2 FÉVRIER 2021, 20h15
VISIOCONFÉRENCE ZOOM

Ghislain Jacques,	Maire
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et sec. Trés. est aussi présente.

02.02.21.007

RÉSOLUTION POUR SÉANCE DU CONSEIL PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM

Le conseil de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset siège en séance ordinaire ce 2 février 2021 par visioconférence Zoom ;

Sont présent à cette visioconférence Zoom : Ghislain Jacques - Maire, Conseiller Marcel Élément- siège #1, Conseillère Lise Garant - siège #2, Conseiller Pierre Levasseur – siège #3, Conseiller Michel Breton – siège #4, Conseiller Jasmin Létourneau – siège #5, Directrice générale Cathy Payeur.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU QUE les décrets subséquents et notamment le dernier décret numéro 31-2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 20 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE si, lors d'une réunion d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou en partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil accepte que la présente et les futures séances soient tenues par visioconférence Zoom.

ADOPTÉE

02..02.21.008

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point Zone humide – Cobaric, est ajouté à Varia. **Il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

02.02.21.009

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 12 janvier 2021, **il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

02.02.21.010

COMPTES À PAYER

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant de 122 799.14 \$, **il est proposé par** Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes payés et les paies soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTION 1

DONS

- Accueil grossesse
- Fondation canadienne du rei
- Fondation des maladies du cœur et de l'AV
- Leucan

Les demandes de dons sont acceptées.

CORRESPONDANCES

- CISSS-CA

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS ET ÉLUE POUR 2020

La directrice générale dépose des déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les élus et élue aux archives de la municipalité et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

02.02.21.011

RÉSOLUTION POUR VENTE POUR TAXES

ATTENDU QUE conformément au dernier alinéa de l'article 1022 du Code municipal, la municipalité se doit de préparer la liste des immeubles en défaut de paiement ;

ATTENDU QUE l'état préparé à cet effet par la directrice générale et secrétaire-trésorière a été soumis au conseil;

ATTENDU QUE cette année, les immeubles qui peuvent être vendus, sont ceux dont les taxes 2019 et 2020 sont impayés ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver l'état des immeubles en défaut de paiement soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

- De transmettre cet état à la MRC pour qu'elle procède à la vente de l'immeubles suivant :

✓ Lot 3 739 536 du cadastre du Québec;

- De transmettre, conformément au dernier alinéa de l'article 1023 du Code municipal, cette liste au bureau de chaque Centre de services scolaire qui a compétence sur le territoire où sont situés ces immeubles.

ADOPTÉE

02.02.21.012

RÉSOLUTION POUR NOMMER UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DU SERVICE D'INCENDIE

ATTENDU QUE dans l'entente intermunicipale relative au service d'incendie, la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset a délégué un (1) représentant pour siéger au comité et un (1) substitut par la résolution 13.11.17.133 ;

ATTENDU QUE le représentant Jasmin Létourneau désire prendre le poste du substitut et que Marcel Élément désire prendre le poste du représentant ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que Marcel Élément soit nommé pour représenter la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset pour 2021. Jasmin Létourneau agira comme substitut.

ADOPTÉE

02.02.21.013

RÉSOLUTION ACQUISITION CAMERA THERMIQUE POUR LE SERVICE INCENDIE DE LA HAUTE-BEAUCE

ATTENDU QU'il a été budgété au plan triennal d'immobilisation du SSI de la Haute-Beauce ;

ATTENDU les propositions déposées à la présente pour en faire partie intégrante :

- Fournisseur au Québec - Boivin Gauvin : 4 285 \$/caméra ;
- Fournisseur aux États-Unis via internet - Téquipement via site internet : 3 245 \$ US (+- 4 200 \$ CA) ;